

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

portant reclassement et nomination de
Monsieur TSOTA Pierre, agent Technique des
Statistiques de 3^e échelon, des cadres de
la catégorie C, hiérarchie I des Services
Techniques (Statistiques).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979
- (/u la loi 25/80 du 13.II.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires
- (/u le décret 63/410 du 12.12.63 portant statut commun des
cadres du personnel Technique des services de la Statistique;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er, paragraphe 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelons et
niveaux des fonctionnaires
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres
- (/u le rectificatif 81/OI6 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
- (/u le décret 81/OI7 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement
- (/u l'arrêté n° 8425/MTPS.DGTFP.DFP du 2.9.82 autorisant
Monsieur TSOTA Pierre, agent Technique de 3^e échelon à suivre un
stage dans le cadre du projet Education Banque Mondiale en Franc
(Régularisation)
- (/u l'arrêté n° 4084 /MP/CNSEE/DAF du 30.1.81 portant
promotion au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres
des catégories C et D des services Technique (Statistique).
- (/u la lettre n° 1176/MEN.DGAS.DPAA du 8.10.82 du Directeur
du personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier
de l'intéressé.
- (/u la demande de l'intéressé, en date du 8.9.82.
- (/u la note du service, contentieux et des Equivalences des
diplômes.

DECRETE : .../...

Maw

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 65/410 du 12.12.65 susvisé, Monsieur TSOTI Pierre, Agent Technique des Statistiques de 5^e échelon, indice 490 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Techniques (Statistiques), titulaire du Diplôme de 3^e cycle de l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S) de Paris, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur Statisticien de 1^{er} échelon, indice 850 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 9.8.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au J.RPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville le 4 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre du Plan,

P. ROUSSA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMI

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO TRIBIONA

Itihi Ossetoumba LEKOUPE

APPLICATIONS :

J.RPC..... 1
DGMP/LFP..... 3
DGB..... 5
DCF..... 1
DGF..... 5
DOSSIER..... 5
INTERESSÉ..... 1
DGCM/SC..... 2